NOTE D'INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire
Sous-direction de la santé et de la protection animales
Bureau de la santé animale
Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : N. Ponçon
Tél : 01 49 55 84 66
Courriel institutionnel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : BSA/0909011
MOD10.21 A 03/09/08
NOR: AGRG 0921782N

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSPA/N2009-8261

Date: 21 septembre 2009

Date de mise en application : Immédiate
Abroge et remplace : Voir liste en annexe
Date limite de réponse : Sans objet
Nombre d'annexe : 1
Degré et période de confidentialité : Sans objet

Objet : Abrogation de références infra-réglementaires relatives à la rage

Résumé : la présente note de service abroge les références infra-réglementaires relatives à la rage qui ne sont plus d'application.

Mots-clés : rage

Destinataires	
Pour exécution : DDSV DSV DRAAF	**Pour information** : Préfet AFSSA AFSSA-LERPAS INFOMA IGVIR ENSV ENV DGS InVS

Les 66 références infra-réglementaires dont la liste figure en annexe sont obsolètes. Suivant les textes, soit :

- elles se réfèrent à des arrêtés qui ne sont plus en vigueur et prescrivent ainsi des instructions qui n'ont plus lieu d'être appliquées
- elles apportent des informations sur des textes abrogés ou appellent l'attention sur la parution d'arrêtés qui, à ce jour, datent de plusieurs années,
- elles prescrivent des instructions de gestion adaptées à des situations particulières, limitées dans le temps et achevées à ce jour.

De fait, **les références infra-réglementaires qui figurent en annexe sont abrogées.**

L'adjoint à la sous-directrice

de la santé et de la protection animales

Yves DOUZAL

Annexe : liste des références infra réglementaires

Note de service DGAL/SDSPA/N2008-8104 du 30/04/2008 : Rage canine : situation au 30 avril 2008 et rappel des recommandations aux vétérinaires

Note de service DGAL/SDSPA/N2008-8069 du 31/03/2008 : Rage canine : mesure de gestion des animaux ayant divagué et des animaux-contacts

Note de service DGAL/SDSPA/N2004-8258 du 03/11/2004 : Rage / Dérogation à l'euthanasie des carnivores domestiques ayant divagué dans les départements de la Gironde, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne durant la période du 02 au 21 août 2004 inclus.

Note de service DGAL/SDSPA/N2004-8257 du 03/11/2004 : Rage / Modalités de surveillance des carnivores domestiques nés après le 21 juin 2004 dans les départements de la Gironde, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne identifiés conformément à l'article L 214-5 du code rural, vaccinés contre la rage conformément à l'arrêté du 17 janvier 1985 modifié, et cédés, à titre gracieux ou onéreux, après une primovaccination antirabique effectuée moins d'un mois avant la cession.

Note de service DGAL/SDSPA/N2004-8234 du 04/10/2004 : Informations complémentaires relatives aux laboratoires français agréés par l'Union européenne pour effectuer le titrage sérologique des carnivores domestiques vaccinés contre la rage.

Note de service DGAL/SDSPA/N2004-8233 du 29/09/2004 : RAGE / Cas des animaux errants dans les départements de la Gironde, de la Dordogne, et du Lot et Garonne ayant divagué entre le 02 et le 21 août 2004, admis en fourrière puis replacés chez leur propriétaire ou chez un adoptant ou en refuge-recensement et mesures conservatoires.

Note de service DGAL/SDSPA/N2004-8230 du 27/09/2004 : Rage / Dérogation à l'euthanasie des carnivores domestiques ayant divagué dans les départements de la Gironde, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne après le 21 août 2004.

Note de service DGAL/SDSPA/N2004-8224 du 07/09/2004 : Prévention de la rage. Cas août 2004. Application de l'arrêté du 3 septembre 2004 relatif à des mesures particulières de lutte contre la rage.

Note de service DGAL/SDSPA/N2002-8106 du 25/07/2002 : Informations complémentaires relatives aux laboratoires agréés par l'Union européenne pour effectuer le titrage sérologique des carnivores domestiques vaccinés contre la rage.

Note de service DGAL/SDSPA/N2002-8073 du 25/04/2002 : Diagnostic de la rage sur des animaux suspects d'être à l'origine de contamination humaine.

Note de service DGAL/SDSPA/N2001-8168 du 03/12/2001 : Informations relatives aux laboratoires agréés par l'Union européenne pour effectuer le titrage sérologique des carnivores domestiques vaccinés contre la rage.

Note de service DGAL/SDSPA/N2000-8056 du 24/03/2000 : Conditions sanitaires requises pour l'entrée des chiens et des chats de compagnie au Royaume Uni dans le cadre de la levée de la quarantaine britannique

Note de service DGAL/SDHA/N99-8115 du 20/07/1999 : Opération vacances 1999.

Note de service DGAL/SDSPA/N98-8002 du 02/01/1998 : Programme d'analyses histopathologiques systématiques des encéphales des bovins rage-négatifs.

Note de service DGAL/SDSPA/N97-8072 du 29/04/1997 : Diagnostic de la rage sur des animaux suspects d'être à l'origine de la contamination humaine.

Note de service DGAL/SDSPA/N96-8008 du 16/01/1996 : Rapport annuel 1995. Santé et Protection Animales

Note de service DGAL/SDSPA/N95-8146 du 11/06/1995 : Epidémio-surveillance de la rage

Note de service DGAL/SDSPA/N94-8145 du 16/08/1994 : Epreuves de dressage et entraînement des chiens de chasse

Note de service DGAL/SDHA/94/8141 du 12/08/1994 : prophylaxie de la rage

Note de service DGAL/SDSPA/N92-8135 du 01/09/1992 : Transport, lâcher de mammifères sauvages et risque d'apparition de foyer de rage

Note de service DGAL/SDSPA/N91-8171 du 04/11/1991 : Prophylaxie de la rage des animaux sauvages.

Note de service DGAL/SDSPA/N91-8147 du 30/08/1991 : DEXEUTANOL

Note de service DGAL/SDSPA/N91-8039 du 05/02/1991 : Utilisation de la chloropicrine pour la destruction des animaux sauvages vecteurs de la rage.

Note de service DGAL/SVSPA/N90-8123 du 28/09/1990 : Prophylaxie de la rage des animaux sauvages.

Note de service DGAL/SVSPA/N90-8046 du 11/04/1990 : Diagnostic de la rage.

Note de service DGAL/SVSPA/N89-8198 du 22/12/1989 : Prophylaxie de la rage des animaux sauvages.

Note de service DGAL/SVSPA/N89-8087 du 19/05/1989 : Rage dans les cheptels d'herbivores domestiques.

Note de service DGAL/SVSPA/N88-8192 du 23/11/1988 : Prophylaxie de la rage des animaux sauvages.

Note de service DGAL/SVSPA/N87-8156 du 18/11/1987 : Prophylaxie de la rage des animaux sauvages - Campagne de réduction de la population vulpine 1988 - Vaccination orale des renards contre la rage.

Note de service DGAL/SVSPA/N87-8147 du 30/10/1987 : Rage chez les chauves-souris en Europe.

Note de service DGAL/SVSPA/N87-8102 du 31/07/1987 : Modification des modèles de certificats de vaccination antirabique des animaux domestiques

Note de service DQ/SVSPA/N86-8142 du 24/09/1986 : Prophylaxie de la rage sylvestre - Campagne de réduction de la population vulpine 1986-87.

Note de service DQ/SVSPA/N85-8110 du 26/09/1985 : Vaccination antirabique des bovins.

Note de service DQ/SVSPA/N85-8107 du 18/09/1985 : Prophylaxie de la rage sylvestre - Campagne de réduction de la population vulpine 1985-1986.

Circulaire DGAL/MCSI/C2004-8010 du 20/09/2004 : Application de l'arrêté du 19 juillet 2002-dispositions applicables aux carnivores. Application de la circulaire du 16 janvier 2003

Circulaire DGAL/MCSI/C2003-8012 du 04/08/2003 : Nouvelles conditions d'importation des carnivores de compagnie

Circulaire DGAL/MCSI/SDSPA/C-2003-8004 du 31/03/2003 : Application de l'arrêté du 19 juillet 2002 - dispositions applicables aux animaux sensibles à la rage

Circulaire N030135 du 27/01/2003 : Application de l'arrêté du 19 juillet 2002 - dispositions applicables aux carnivores domestiques originaires et en provenance de Côte d'Ivoire.

Circulaire DQ/SVSPA/N84-8040 du 27/03/1984 : Application des dispositions de l'arrêté ministériel du 6 février 1984 relatif à la lutte contre la rage citadine dans les départements non officiellement déclarés atteints par la rage sylvestre.

Circulaire 8048 (47N) du 07/04/1983 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE. VACCINATION ANTIRABIQUE DES CARNIVORES DOMESTIQUES EN PROVENANCE DE L'ETRANGER PRESENTES AUX CONCOURS ET EXPOSITIONS.

Circulaire 8021 (21N) du 02/02/1983 : ARRêTéS PREFECTORAUX PORTANT DECLARATION D'INFECTION DANS LES EXPLOITATIONS OU UN CAS DE RAGE A ETE DECLARE.

Circulaire 8047 (47N) du 27/04/1982 : DIAGNOSTIC DE LA RAGE. FICHES COMMEMORATIVES ADRESSEES AU CENTRE NATIONAL D'ETUDES SUR LA RAGE DE NANCY.

Circulaire DQ/SVSA/C80-8092 du 10/07/1980 : Modification des Arrêtés Préfectoraux règlementant la lutte contre les animaux errants et les refuges d'animaux.

Circulaire DQ/SDAC/C80-8054 du 18/04/1980 : Introduction des chiens et des chats au Danemark

Circulaire DQ/SVSA/C79-8045 du 07/03/1979 : Vaccination antirabique obligatoire des lévriers engagés dans les courses publiques.

Circulaire DQ/SVSA/C78-8427 du 07/03/1978 : Destruction des animaux sauvages vecteurs de la rage.

Circulaire DQ/SVSA/C77-8338 du 04/10/1977 : Vaccins antirabiques officiellement agréés.

Circulaire DQ/SVSA/C77-8304 du 04/08/1977 : Vaccination antirabique obligatoire de certaines catégories d'équidés.

Circulaire DQ/SVSA/C77-8254 du 26/04/1977 : Expédition et conditionnement des colis de prélèvements destinés aux laboratoires de diagnostic de la rage.

Circulaire DQ/SVSA/C77-8224 du 11/03/1977 : Modification des arrêtés préfectoraux visant la divagation des chiens et des chats et les refuges d'animaux.

Circulaire DQ/SVSA/C77-8212 du 15/02/1977 : Lutte contre la rage - Carnets de certificats de vaccination antirabique et de certificats de mise sous surveillance vétérinaire d'un animal ayant mordu ou griffé.

Circulaire DQ/SVSA/C77-8198 du 25/01/1977 : Lutte contre la rage - Admission par voie postale des paquets de prélèvements destinés aux laboratoires de diagnostic officiellement agréés.

Circulaire DQ/C76-8153 du 16/11/1976 : Diagnostic de la rage - Expéditions des prélèvements aux laboratoires officiellement agréés.

Circulaire DSV/C76-8084 du 25/05/1976 : Répartition des prélèvement adressés aux laboratoires de diagnostic de la rage.

Circulaire du 12/11/1975 : CAMPAGNE D'INFORMATION CONCERNANT LA RAGE.

Circulaire DSV/C75-8945 du 29/07/1975 : Désignation des laboratoires habilités à effectuer la diagnostic de la rage. Additif à la circulaire n 8784 du 2 octobre 1974.

Circulaire DSV/C74-8784 du 02/10/1974 : Désignation des Laboratoires habilités à effectuer le diagnostic de la rage.

Circulaire DSV/C74-8773 du 10/09/1974 : Prophylaxie de la rage - Indemnisation des propriétaires dans certains cas de rage bovine.

Circulaire DSV/C73-8521 du 29/03/1973 : Prophylaxie de la rage.

Circulaire DSV/C70-8053 du 08/09/1970 : Utilisation du vaccin associé Fièvre Aphteuse-Rage.

Circulaire DSV/C70-8052 du 07/09/1970 : Exportation de carnivores vers la Polynésie Française.

Circulaire DSV/C70-1140C du 25/03/1970 : Exportation vers la Grande Bretagne des animaux des espèces canine et féline.

Circulaire DSV/C70-1108C du 11/02/1970 : Exportation de chiens et chats vers l'Italie.

Lettre-circulaire 344C du 15/05/1965 : Exportation des chiens et chats vers la Suisse.

Lettre-ordre de service du 07/09/2004 : Prévention de la rage. Cas août 2004. Application de l'arrêté du 3 septembre 2004 relatif à des mesures particulières de lutte contre la rage.

Note d'information DGAL/SDSPA/O2007-8010 du 24/09/2007 : Mise en œuvre du nouveau dispositif encadrant la vaccination et la certification antirabique.